

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION
DES PROPRIÉTAIRES DU LAC MISSIONNAIRE – SUD**

Procès-verbal

Date : Le samedi 30 juillet 2016

Heure : début 9h15

Endroit : Salle communautaire de Hervé-Jonction

1. **Mot de bienvenue et présentation des membres** : par le président, Jacquelin Trudel, les personnes assistant à la réunion se présentent à leurs tours.
2. **Vérification du quorum** : 19/30, le quorum étant de 20% est respecté
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour** : proposé par Réal Huot, secondé par Gilles Brochu, adopté unanimité
4. **Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale** : proposé par Jacques St-Pierre, secondé par Yves Roy, adopté unanimité
5. **Engagements suite à la dernière assemblée générale** :

Jean-Pierre Gamache fait état des correctifs effectués :

- Élagage du chemin du débarcadère effectué
- Construction d'une borne sèche d'incendie : toujours prévu à long terme, mais site encore à l'étude et échéancier inconnu.

Résolution : 2016-01 : Sur proposition dûment constituée, il est proposé par Yves Roy et appuyé par Jacques St-Pierre que le comité transmette une lettre, au nom des propriétaires, à Julie Boulet afin de la remercier de son écoute et de sa collaboration dans le processus de l'abolition de la taxe spéciale d'entretien du chemin.

- Signalisation améliorée et balises installées le long du chemin.
- Corvée de nettoyage : n'a pas eu lieu formellement, malgré que quelques personnes se soient déplacées, logistique à améliorer l'an prochain.
- Sondage Assemblée annuelle : Paule Charbonneau mentionne les résultats obtenus aux questions formulées. Les 2 dates proposées pour l'assemblée annuelle ont obtenues autant de vote l'une que l'autre. Le comité a donc tranché pour la 2^{ième} fin-de-semaine des vacances de la construction.

6. Autres affaires courantes :

- Autorisation de passage des VTT : dossier complété, autorisation effective.
- Entretien correctif du pont : Le projet est lancé et suit son cours, mais retardé à cause des délais de livraison des poutres.

A.P.L.M.S.

Un lac en santé pour toujours

- Périmètre Hydro-Québec :
 - coûts annuels de l'ordre de 15000\$, contrat jusqu'en 2020.
 - les pylônes atteignent leur fin de vie utile et nécessitent un entretien. Il est possible que d'autres lignes soient construites ailleurs pour les remplacer, sinon elles pourraient être reconstruites avec le dégagement normal requis.
 - Aucune plainte reçue pour baisse de valeur foncière par HQ.
 - La demande d'élargir le passage pour bateaux, côté est, sera étudiée. La signalisation pourrait également être augmentée.
 - HQ a refusé de diminuer la grosseur des balises mais étudie la possibilité d'en réduire le nombre.
 - HQ n'a pas répondu à la demande de respecter une bande riveraine lors de ses coupes de prévention de la végétation.
 - L'Association préconise le respect du contour par la droite des obstacles, dont le périmètre de sécurité.
 - Suite aux plaintes reçues, HQ avisera plus tôt les riverains lors de la mise-en-place des balises.

- Analyse de l'eau du lac :
Les résultats démontrent la stabilité de la très bonne qualité de l'eau du lac. La municipalité de LAS remboursera les frais d'analyse. Un lien avec le site « Réseau de surveillance volontaire des lacs » sera ajouté à notre site web.

- Mise-à-jour du code de vie : impression de la mise-à-jour du code de vie avec référence aux Wakeboat. Il est impossible d'interdire la navigation de quelque type que ce soit d'embarcation, la réglementation étant de juridiction fédérale. Il est demandé de prioriser le point de l'accès au lac comme sujet d'intervention cette année.

Résolution 2016-02 A : Sur proposition dûment constituée, il est proposé par Régine Tremblay et appuyé par Réal Huot que l'Association devienne membre du : Regroupement Loisir et Sport du Québec - Centre québécois de services aux associations.

Résolution 2016-02 B : Sur proposition dûment constituée, il est proposé par Régine Tremblay et appuyé par Réal Huot que l'Association souscrive à une assurance responsabilité par l'intermédiaire du Centre québécois de services aux associations.

- Nettoyage des bateaux : un rappel de sensibilisation est fait aux membres pour leur renouveler l'importance de bien laver leur embarcation, avant de l'utiliser sur le lac après l'avoir fait sur un autre cours d'eau. Le cas des moules zébrées est évoqué, mais aussi celui des algues envahissantes, tel qu'au Lac-à-la-Tortue.

7. Adoption des règlements de l'Association mis-à-jour : présentation et explication des changements.

Résolution 2016-03 : Sur proposition dûment constituée, il est proposé par Benoît Audette et appuyé par Gilles Brochu d'accepter en bloc les changements apportés aux règlements généraux de l'Association.

À noter que le mot « grand » a été ajouté dans la note du point 20 puisqu'il avait manifestement été oublié par erreur typographique.

8. Lecture et adoption des États financiers 2015-2016 et du budget 2016-2017 : Les états financiers et le budget sont adoptés à l'unanimité sur proposition de Benoît Audette, secondé de Jacques St-Pierre.

9. Varia :

-Recrutement : Il est impossible d'obliger les riverains à devenir membres, mais il est possible de les obliger à participer aux dépenses qui profitent à tous les riverains. Ce n'est toutefois pas la volonté actuelle de l'Association.

-Poubelles : Mme Gervais mentionne que toutes sortes de débris, construction, meubles, cendres, branches, sont déposés au site des conteneurs à déchets sans que ce soit l'endroit approprié (écocentre de la municipalité). Il est suggéré lorsque des propriétaires sont témoins de tels dépôts, d'aviser la municipalité pour qu'elle intervienne auprès des fautifs.

-Internet Haute-vitesse : Xplornet ne livre pas la qualité attendue (5mbs par rapport à 10mbs attendu). La fibre optique de Telus devrait être opérationnelle en octobre, ce qui pourrait offrir une nouvelle alternative.

-Facebook : il est proposé de façon informelle, de créer un site Facebook de l'Association. La proposition est accueillie favorablement et devrait faire l'objet de discussion par le comité à sa prochaine rencontre.

-Wake-boat : 2 riverains possèdent des WB et ne semblent pas se soucier des inconvénients qu'ils provoquent avec leurs embarcations. Il est proposé de faire une sensibilisation à ce point lors de l'envoi du code de vie, et de mentionner également le problème des déchets en rive, de la musique forte, et de l'importance d'aviser l'Association en cas de vente de leur propriété.

10. **Relève et Élections d'un nouveau comité** : le comité est réélu par acclamation, puisqu'aucun candidat ne se présente pour la relève.

11. **Levée de l'assemblée** : 11h45